



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AMI 2023 « Fonds de lutte contre les addictions »

Décision du Directeur général de l'ARS BFC Suite à l'avis du Comité de sélection du 4 juillet 2023

L'appel à manifestation d'intérêt du Fonds de lutte contre les addictions 2023 a été publié le 31 mars et clôturé le 26 mai dernier. A l'issue, 21 dossiers ont été reçus.

Ils ont été analysés en interne et présentés lors du comité de sélection du 4 juillet 2023. Ce comité est composé des représentants des parcours de l'ARS (addictions, santé mentale, précarité, handicap, maternité, cancer), des représentants de la coordination GDR Assurance Maladie, la référente régionale de la MILDECA, les représentants des rectorats Bourgogne et Franche-Comté et le représentant de la PJJ.

A l'issue de cette phase d'instruction, le comité de sélection a proposé de retenir les 8 dossiers ci-dessous. Proposition validée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté.

Projets retenus :

Structure	Titre de l'action	Objectif principal du projet	Territoires concernés	durée du projet retenu	Montant retenu
ADEFO	Favoriser l'adhésion et l'entrée dans un parcours de soins en addictologie du public accueilli dans les structures de l'ADEFO	Permettre aux personnes ayant des conduites addictives de trouver un espace permettant de prendre la mesure de leur addiction et de les orienter vers les structures spécialisées en accompagnement de la réduction de leur addiction voire leur adhésion à leur prise en charge.	Côte-d'Or (21)	3 ANS	50 000 €
AVENIR SANTE, en partenariat avec AAF 21	Projet de prévention des conduites addictives festives auprès des jeunes dijonnais, en agissant notamment auprès des acteurs du monde de la nuit et par le biais d'une équipe mobile d'intervenants pairs	Prévenir les conduites addictives festives auprès des jeunes dijonnais, en agissant notamment auprès des acteurs du monde de la nuit et par le biais d'une équipe mobile d'intervenants pairs	Côte-d'Or (21)	2 ANS	145 318 €
AVENIR SANTE	Prévention des conduites addictives auprès de publics jeunes vulnérables (en MFR, CFA, PJJ, milieux étudiants et festifs), notamment par le biais d'actions menées par des pairs »	Prévenir les conduites addictives auprès de publics jeunes vulnérables (en MFR, CFA, PJJ, milieux étudiants et festifs), notamment par le biais d'actions menées par des pairs.	L'ensemble des départements de la région Bourgogne-Franche-Comté	2 ANS	207 756 €
AVENIR SANTE	Dénormaliser le tabagisme par la mise en place, en Bourgogne-Franche-Comté, de campus sans tabac	L'objectif général du projet est, en Bourgogne-Franche-Comté, de mettre en œuvre une démarche « campus sans tabac » dans les établissements de l'enseignement supérieur.	Saône-et-Loire (71), Côte-d'Or (21), Nièvre (58) et Doubs (25)	3 ANS	237 818 €
FONDATION PLURIEL HAUT DOUBS - ADAPEI	Ecrans et cyber violence : prévenir les risques auprès des personnes en situation de handicap	Sensibiliser et former les personnes en situation de handicap (adolescents et jeunes adultes), les familles ou représentants légaux et les professionnels, aux risques liés à l'utilisation des écrans et à la cyber violence.	Doubs (25)	3 ans	60 960 €

HNFC	Lieu de santé sans tabac	Dénormaliser le tabac aussi bien pour les personnes vulnérables (femmes enceintes, patients atteints de maladie chronique) que pour le personnel des établissements, les étudiants de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS) et la communauté à l'échelle du territoire	Nord Franche Comté	3 ans	237 621 €
SEDAP	Formation au Repérage Précoce et Intervention Brève des professionnels intervenant auprès des jeunes en apprentissage ou en situation de vulnérabilité (ASE, PJJ, MILO, E2C)	Mieux orienter les jeunes en apprentissage ou en situation de vulnérabilité vers nos services (axe 3)	Côte-d'Or (21)	3 ANS	59 500 €
TABAGIR	Refonte et évaluation du programme de prévention par les pairs	L'objectif de ce programme est donc de prévenir et/ou retarder l'entrée dans les conduites addictives par le développement et le renforcement des CPS et du niveau de littératie chez les collégiens à travers la mise en place d'un projet d'éducation en santé par les pairs dans l'établissement dans le cadre de la stratégie d'école promotrice de santé (MEN, 2019).	Yonne (89)	3 ANS	108 916 €

Fait à Dijon le **28 AOUT 2023**

Pour le directeur général,
Le directeur de la santé publique


Alain MORIN